

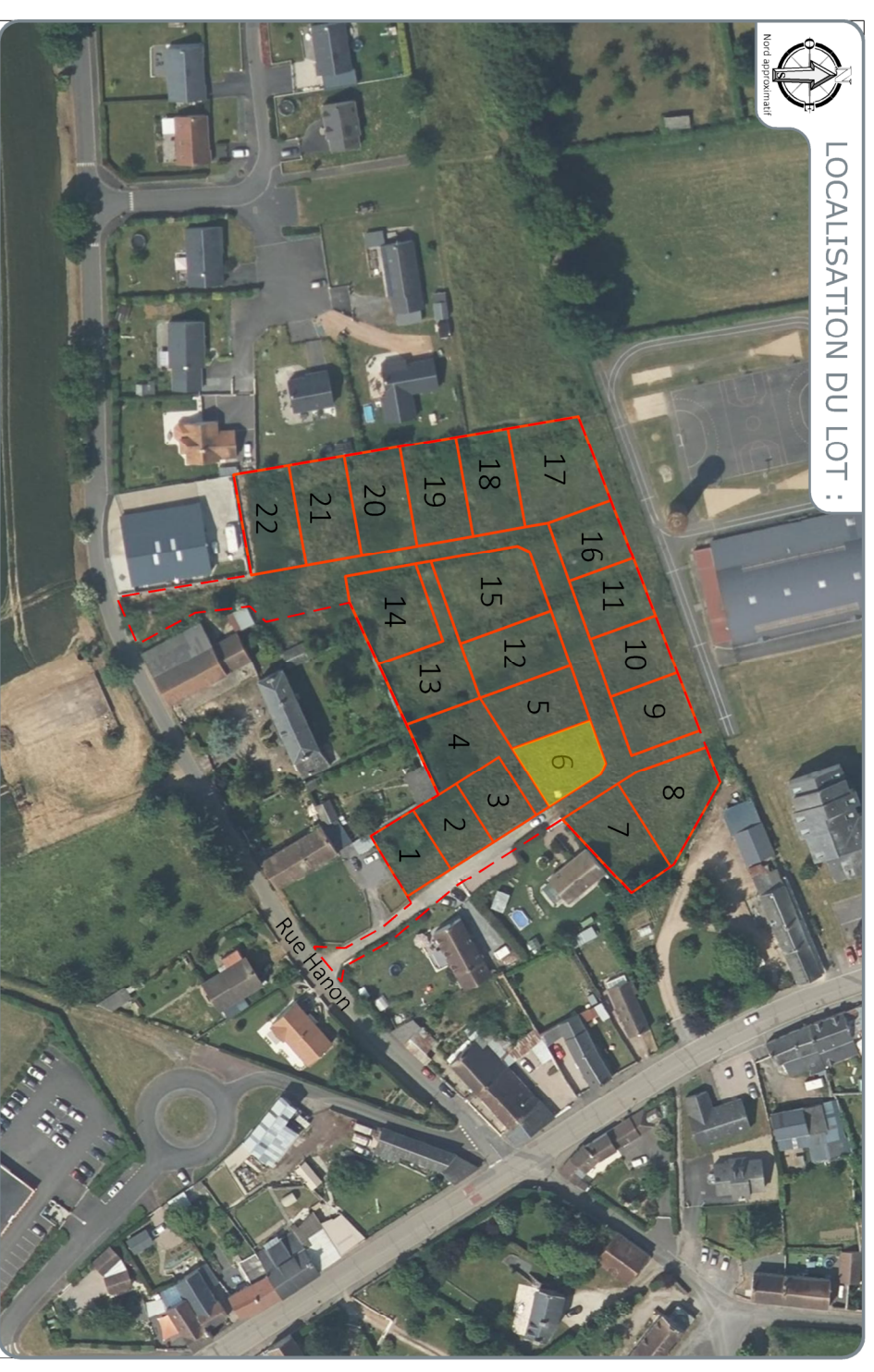
# Lotissement "Le Verger"

Permis d'aménager n° PA 014 516 24 D0001 accordé le 18/10/2024  
et Permis d'aménager modificatif 1 n° PA 014 516 24 D0001 M001 en cours d'instruction

LOT n° **6** Superficie totale : ±301 m<sup>2</sup>

Cadastre : ZC n° 300p et 306p

## PLAN DE VENTE



Modifications	Date	Etabli par
A	01.04.2026	S.G.

02 31 65 02 20  
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

Dossier n° : 2257-20

**POINT-ÉVIGUE** • Bureau principal  
38, Rue des Artilleurs  
14 130 Pont-Évique

**CAEN** • Bureau secondaire  
102 Ter, Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : Guillaume Doligez

**FALAISE** • Bureau secondaire  
44, rue Georges Clemenceau  
14 700 Falaise  
Responsable : Jean-Marc Pherrot

**ARGENTAN** • Permanence  
Espace Bae Cowork - 1, rue de la Paix  
61 200 Argentan  
Responsable : Jean-Marc Pherrot  
02 341 3 1130  
Les bureaux sont réservés aux  
clients abonnés.

Successors de Genoa DOUGÉZ - Gustave URBAC - Maurice BIZET - Magali BRILLAUD - Raymond CLÉMENTZOU  
STUART au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR1644235976 - MAF7112A - N°inscription OGE : 20002C200010

# DESSCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

## Loi S.R.U.

Article L.1115-4 du Code de l'Urbanisme :  
 « Toute promesse unilatérale de vente ou deachat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

### LIMITES - Délimitation - Bornage

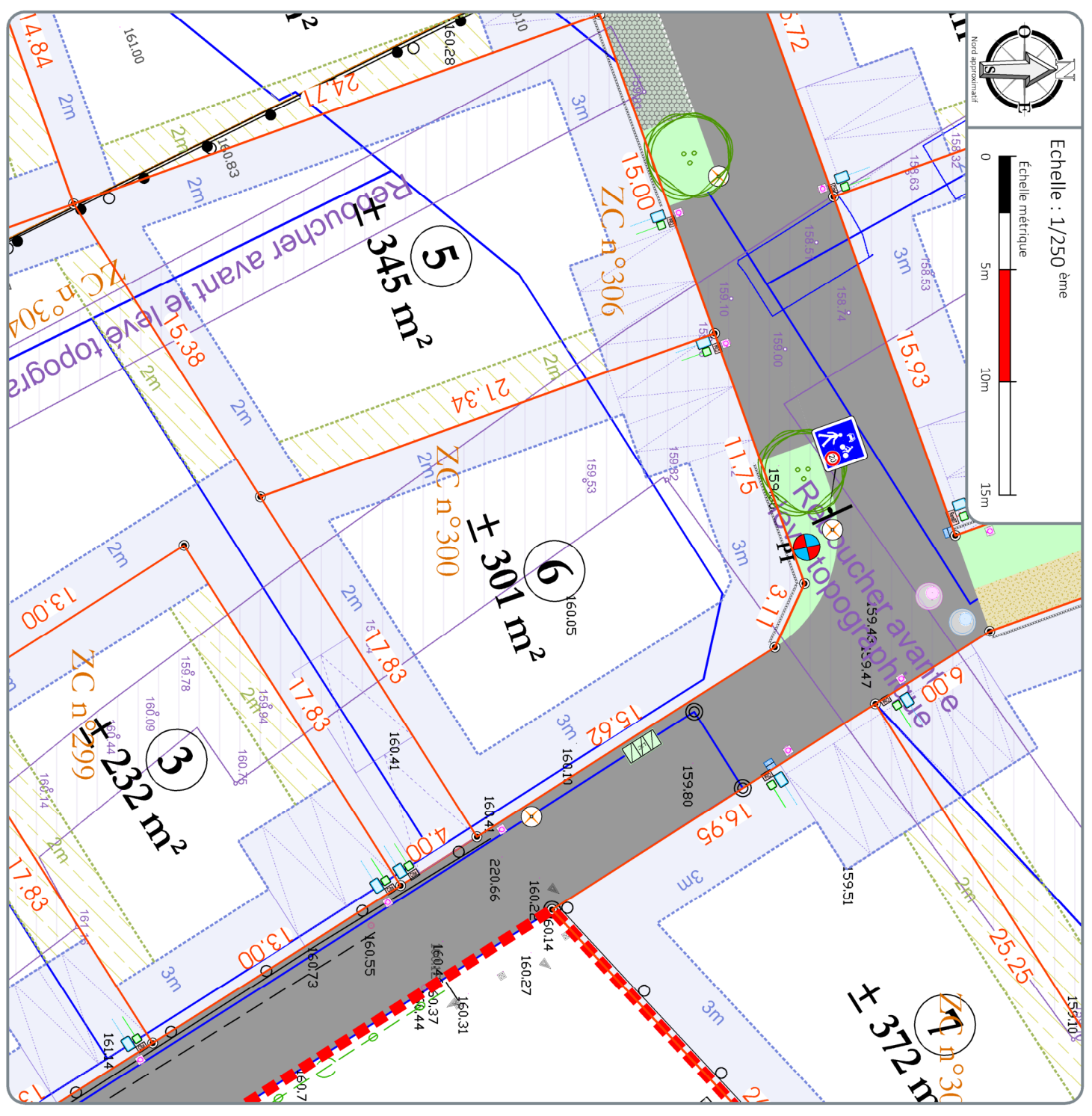
- NON DEFINIES
- Nord  Sud  Est  Ouest  façades sur voie  Autres :
- DEFINIES, juridiquement et matérialisées : DELIMITATION - BORNAGE

Limite	Nature de la limite Descriptif	Identité du(des) propriétaire(s) riverain(s) ou lot(s) riverain(s)	PROCES-VERBAL de DELIMITATION - BORNAGE ou PLAN à annexer à l'acte		Date du contrôle du bornage effectué par le Géomètre-Expert soussigné
			Date	Nom et adresse du Géomètre-Expert	
Limite NORD	Limite matérialisée par ...		###/###/202#		
Limite SUD	Limite matérialisée par ...		###/###/202#		
Limite OUEST	Limite matérialisée par ...		###/###/202#		
Limite EST	Limite matérialisée par ...		###/###/202#		

**AMÉNAGÉO**  
 S - URBANISME - INGENIERIE  
 Z & Jean-Marc HERROT  
 CAEN - FALAISE - ARGENTAN  
 02.31.65.02.20 - contact@amenageo.fr  
 www.amenageo.fr

- Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m<sup>2</sup>.
- NB : Plan de division joint.
- Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le ..... 202#,  
 par Monsieur ....., Géomètre-Expert à .....



Echelle : 1/250 ème

Échelle métrique

0 5m 10m 15m

**LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE**

- Application cadastrale
- Limite de propriété définie juridiquement
- Périmètre du lotissement
- Périmètre des lots
- Zone non aedificand et cote de recul
- Construction en limite ou recul de 2m minimum
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- Accès véhicule interdit
- Emplacement indicatif des plates de stationnement non closes (6m x 5m)
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes (6m x 5,5m)
- Cote parcellaire (en mètres)
- 10.05- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage. Les repères seront mis à jour après bornage du lot.

**LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS**

- 13% % Cote terrain naturel
- Nivellement rattaché au système (IGN, 69, coordonnées planimétriques rattachées au système Lambert 93-CC49)
- Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des renseignements des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.
- Voie de descente -senoieé drainant
- Chaussée-réservoir pour gestion des eaux pluviales
- Dalle béton
- cheminement piéton
- Stationnement perméable
- Espaces verts
- Masif arbustifs
- Cépeés

**LEGENDE BRANCHEMENTS**

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces leur situation est à vérifier après exécution des travaux.
- Boite de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Cherneau eau potable
- Regard télécom

**LEGENDE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES**

- Zone de remblais superficiels non compactés, suite aux fouilles archéologiques. (source : INRA et service archéologiques du Calvados)
- Altitude NGF du fond de fouilles
- La localisation des zones est indicative

**NOTA :** - La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
 - Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.  
 - Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.  
 - Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.  
 - Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.  
 - Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.  
 - Levé topographique le 10 juillet 2020